

2025/06/17

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 juin 2025 - Délibération n° 2025/06/17**Objet : ADHESION A LA MAISON DE LA NOUVELLE AQUITAINE**

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente d'Ahun, sur la convocation en date du 10 juin, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – MALIVERT-LAGRAVE Annick – MAGOUTIER Gérard – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – MEYER Christian – MOREAU Jean-Claude – GODET Serge – DAURY Claudine – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – LAINE Joël – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – LEHERICY Joseph – NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – DUGUET Pierre – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique – LANDREVIE Laurence – DEPEIGE Isabelle

Etaient excusés : DUBOUIS Sandrine – SPRINGER Liliane – RIGAUD Régis – FINI Alain – FLOIRAT Myriam - LEGROS Jean-Bernard - PARAYRE Régis – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – CATHELOT Guy – RABETEAU Raymond - PAROT Jean-Pierre – COUCAUD Thierry – POITOU Delphine – GRENOUILLET Jean-Yves – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – GAILLARD Thierry - CALOMINE Alain – CANFORA Carmine – TROUSSET Patrick - AUGUSTYNIAC Jérôme – LAPORTE Martine

Pouvoirs :

1. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT
2. M. FINI Alain donne pouvoir à Alain BOSLE
3. M. PARAYRE Régis donne pouvoir à Luc ESCOUBEYROU
4. M. DUGAY Jean-Pierre donne pouvoir à Michel LAROCHE
5. M. GAILLARD Thierry donne pouvoir à Pierre DUGUET
6. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à Michelle SUCHAUD
7. Mme LAPORTE Martine donne pouvoir à Sylvain GAUDY

Suppléances : LANDREVIE Laurence – DEPEIGE Isabelle

Secrétaire de séance : Bruno CLOCHON

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	36	43			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
39	1	3	0	0	0

Monsieur Le Président rappelle que l'axe 1 du projet de territoire (2025-2045) prévoit de développer une stratégie d'accueil et d'attractivité. Lors de la participation au Salon de l'Agriculture, la collectivité a eu la possibilité de rencontrer la Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris, dispositif régional.

La **Maison de la Nouvelle-Aquitaine**, située à Paris, constitue une vitrine régionale destinée à favoriser la visibilité des territoires néo-aquitains auprès des publics franciliens (entreprises, talents, étudiants, touristes, institutions, etc.), en leur offrant un point d'ancrage, de promotion et de rayonnement.

Grâce à huit salles de réunion, un hall événementiel et un dispositif permanent de promotion touristique, elle joue un rôle de :

- Centre d'affaires et d'animation économique pour offrir à Paris des services d'hébergement aux entreprises et aux acteurs socio-professionnels du territoire, dans le cadre événementiel, de rencontres ou lors d'organisation d'opérations de promotion et communication
- Vitrine du tourisme, des savoir-faire, de la culture et activités d'animations événementielles ayant pour but de faire rayonner les destinations et filières d'excellence constituant l'identité de la Nouvelle-Aquitaine
- Centre de ressources afin de favoriser le développement de la Nouvelle-Aquitaine et de ses projets, auprès des pouvoirs publics, économiques, médiatiques.

Ces prestations sont gratuites pour les collectivités adhérentes et à jour de leur cotisation.

L'adhésion à cette structure permettrait à Creuse Sud-Ouest :

- de valoriser ses atouts économiques, culturels, touristiques et environnementaux ;
- de participer à des actions collectives de promotion coordonnées par la Région et ses partenaires ;
- de bénéficier d'un appui logistique pour l'organisation d'événements, de rencontres ou de rendez-vous professionnels à Paris ;
- de renforcer son attractivité auprès de publics ciblés (porteurs de projets, investisseurs, nouveaux habitants, etc.).

Le montant de l'adhésion est de 2 000 € par an.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, avec 1 voix contre, 3 abstentions et 39 voix pour :

- Valide l'adhésion à la Maison de la Nouvelle-Aquitaine à compter de l'année 2025, afin de renforcer la politique d'accueil et d'attractivité portée par la communauté de communes dans le cadre de son projet de territoire,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget principal 2025,
- Autorise le Président à signer la convention d'adhésion et tous les documents afférents à cette démarche.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

